
Riposte face à l'épidémie de COVID-19

Suivi et atténuation des conséquences secondaires de l'épidémie de COVID-19 sur la disponibilité des services EHA et sur l'accès à ces services

Par conséquences primaires d'une épidémie, on entend les retombées directes et immédiates sur la santé humaine. Par conséquences secondaires, on entend les répercussions indirectes de l'épidémie, soit en raison de l'**effet de peur qui gagne la population ou des effets découlant des mesures prises pour la contenir et la contrôler**. Par souci de clarté et de simplicité, nous excluons les conséquences de la maladie ou du décès pour l'individu ou sa famille, telles que la durée d'hospitalisation, le coût des traitements, la perte du soutien de famille, le deuil, la stigmatisation des survivants, etc., dans la mesure où celles-ci sont indépendantes des mesures prises pour faire face à l'épidémie.

Les services EHA seront touchés à des degrés divers par ces conséquences secondaires, selon la robustesse sous-jacente de l'économie et des services sociaux du pays concerné, ainsi que selon le type de mesures prises pour contenir le virus et leur durée. De même, tous les individus d'une société ne seront pas touchés de la même manière, et ces conséquences frapperont plus fortement les personnes les plus vulnérables aux chocs socioéconomiques et à la perturbation des services EHA (du fait de la pauvreté, des discriminations ou autre).

Le suivi des conséquences secondaires de l'épidémie et des mesures visant à la contenir sert **deux objectifs** :

1. Contribuer à la prise de décision concernant le caractère approprié des mesures prises pour contenir l'épidémie ; et
2. Anticiper la potentielle crise sanitaire qui résulterait d'une perturbation des services EHA et répondre aux besoins qui se présentent afin d'atténuer les conséquences secondaires sur la population.

Il est à noter que les impacts sur les interventions humanitaires ne sont pas spécifiquement abordés dans cette note qui se concentre sur les impacts sociaux au sein de la population générale.

Conséquences secondaires sur les services EHA :

- Population en quarantaine, sans accès à l'eau courante et au réseau d'égouts
 - Pas d'accès aux services d'approvisionnement en eau et d'assainissement externes
 - Perturbation des services d'appui de l'État ou des organisations de la société civile
 - Risque accru de flambée de maladies liées à l'eau
- Manque d'entretien des infrastructures EHA et ruptures d'approvisionnement (liste non exhaustive) :

- Perturbation de l'approvisionnement en eau salubre par manque d'entretien et en raison de la réduction des effectifs assurant le bon fonctionnement quotidien des installations
 - Engorgement potentiel des égouts par manque d'entretien et en raison de la réduction des effectifs assurant le bon fonctionnement quotidien des installations
 - Rupture d'approvisionnement produits chimiques destinés aux traitements de l'eau
 - Rupture d'approvisionnement en carburant des stations de pompage et des usines de traitement des eaux potables et des eaux usées
 - Perturbation des services de vidange, ce qui risque de mettre particulièrement en péril la prévention et la lutte contre les infections dans les établissements de santé, les écoles et les prisons, voire les ménages
 - Perturbation des services de gestion des déchets solides
- Rupture de stock ou hausse des prix des produits EHA
 - Eau en bouteille et transport de l'eau
 - Savon, désinfectants pour les mains
 - Produits de nettoyage
 - Coupure de service pour des raisons financières (factures impayées)
 - Dans les communautés pratiquant la défécation à l'air libre (DAL) – régression vers la DAL en raison de la réticence à partager les installations sanitaires

Toutes ces conséquences secondaires pourraient conduire à une hausse des maladies liées à l'eau, à l'hygiène et à l'assainissement, y compris la possibilité de flambées de maladies infectieuses comme le choléra dans les zones où la maladie est déjà active.

Suivi des conséquences secondaires sur les services EHA :

Pour comprendre ces conséquences potentielles, il est nécessaire de mettre en place un système retraçant l'évolution de l'accès à ces services et de leur disponibilité.

Chaque bureau de pays doit lister quelques indicateurs clés à évaluer chaque semaine, par exemple :

- Coût de l'eau (dollar É.-U. +/-)
- Existence d'une pénurie d'eau en bouteille (Oui/Non)
- Prix du savon (dollar É.-U. +/-)
- Existence d'une pénurie de savon (Oui/Non)
- Distribution normale de l'eau (Oui/Non)
- Compagnies des eaux signalant une pénurie de traitements chimiques ou de carburant (Oui/Non)
- Fonctionnement normal des services de vidange (Oui/Non)
- Collecte normale des déchets (Oui/Non)

11 mars 2020

Afin de faciliter le suivi régulier de ces indicateurs, il est recommandé de les rédiger sous la forme de deux questions simples en vue de leur intégration au questionnaire mondial sur les conséquences sociales de la COVID-19 ou de leur utilisation au sein de la section EHA du bureau de pays :

- L'une des filières EHA suivantes a-t-elle connu des perturbations ?
 - Savon
 - Désinfectant pour les mains
 - Produits de nettoyage
 - Eau en bouteille
 - Services de vidange
 - Services de distribution d'eau potable
 - Produits chimiques pour le traitement de l'eau

-> Pour chacun des services cochés ci-dessus, expliquez la nature de la perturbation (hausse des prix, rupture de stocks, pénuries individuelles, etc.) :

.....

- Les autorités locales ont-elles décidé de restreindre les déplacements de la population de telle sorte que le fonctionnement des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement s'en trouve perturbé ?

Atténuation des conséquences secondaires :

La riposte au COVID-19, qui dépend de l'intensité de la maladie et des mesures prises par chaque pays, pourrait entraîner des perturbations plus ou moins graves des services EHA ou une capacité réduite des foyers à accéder à ces services.

Dans la mesure où toutes les mesures de prévention, ou presque, nécessitent un accès régulier aux services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène et aux équipements associés, il en va de la responsabilité fondamentale de l'UNICEF de garantir aux populations les plus fragiles sur le plan socioéconomique une continuité d'accès à ces services durant la phase de riposte.

Le périmètre d'intervention pourra être vaste et devra être adapté au contexte ; il comprendra notamment :

- Des actions de plaidoyer et d'appui aux services locaux d'approvisionnement en eau et d'assainissement afin qu'ils garantissent un fonctionnement minimum, ce qui peut nécessiter des renforts d'effectifs et des dépenses d'exploitation et de maintenance, ainsi que la fourniture d'équipements de sécurité supplémentaires pour le personnel ;
- Des dispositifs d'aide en nature, en espèces ou faisant appel aux marchés locaux, de manière à garantir que tous les foyers aient un accès continu à l'hygiène et aux produits de nettoyage, y compris aux services d'approvisionnement en eau et d'assainissement.

En effet, les populations peuvent être touchées de différentes manières : soit directement lorsqu'elles sont placées en quarantaine ou lorsque les services EHA sont perturbés, soit plus indirectement lorsque la riposte entraîne un confinement qui affecte leurs moyens de subsistance.

11 mars 2020

Dans ce cas, les plus démunis, quel que soit le pays, seront les premiers touchés et une assistance personnalisée pourra être nécessaire.

En fonction des capacités des marchés locaux et de l'expérience des bureaux pays à gérer des approches basées sur le cash, les populations touchées pourront être soutenues par des mécanismes directs ou indirects leur garantissant en priorité l'accès à l'eau et à des équipements d'hygiène en quantité suffisante. Ces approches pourraient être plus adaptés que l'habituelle assistance directe en nature dans de nombreux pays actuellement touchés. Les bureaux pays devraient se préparer à de tels programmes en déterminant les capacités des marchés et en prévoyant des accords à long terme (LTA).

Dans les pays les plus fragiles, où les marchés n'offrent pas de ce type de possibilités, la distribution en nature aux populations vulnérables identifiées comme les plus à risque pourrait être nécessaire (par exemple, distribution de kits d'hygiène et de nettoyage, distribution d'eau, etc.).

Dans les situations où la riposte affecte la capacité des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement à fonctionner normalement, du fait d'un sous-effectif, d'un manque de ressources financières, d'une perturbation de l'approvisionnement en énergie, etc., des moyens techniques, matériels et financiers pourront être apportés de manière temporaire pour les soutenir.